

Le 29 septembre 2017

## CONVOCAATION

par voie électronique

Ordonnance N° 2055-1516 du 8 décembre 2005 relative aux échanges électroniques entre les usagers et les autorités administratives (JORF, 9 décembre 2005, P. 18986)

du Conseil Municipal en séance ordinaire à la Mairie, le

**VENDREDI 6 Octobre 2017 à 20H30**

### ORDRE DU JOUR.

- Loi du non cumul des mandats : Réorganisation du tableau du conseil municipal
- Effacement de réseau : Rues Ancien champ de foire, Verronnerie et Du petit bourg
- Participation de la commune à l'extension du restaurant scolaire du collège
- Location des salles communales : Fonctionnement et tarifs 2018
- Budget alloué au CCAS
- ZA du petit Niorteau.
  
- **Questions diverses**
  - Tour de table
  - ...

Je vous remercie de votre présence et vous prie d'agréer l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire,  
Alain CLAIRAND



## COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL

VENDREDI 6 OCTOBRE 2017 à 20H30

Présents : Mmes et Mrs CLAIRAND A, MORISSET JM, FRADIN J, LARGEAU C, GIRARD M, GRANIER M, CHAMARD M, CAQUINEAU H, GADREAU A, GUITTON S, QUINTARD C, GUITTON C.

**Absents excusés :** GUERY Chantal pouvoir à Jacques FRADIN,  
OUVRARD Alain pouvoir à Sylvie GUITTON  
PIOT Arnaud pouvoir à Mathieu CHAMARD.

Secrétaire de séance : Mme Murielle GIRARD

En ouverture de séance, le maire demande à son conseil municipal que soit rajouté à l'ordre du jour, le choix de l'établissement bancaire pour la souscription d'un prêt relais de trésorerie, suite à l'appel d'offre du 01/09/2017.

Le conseil adopte à l'unanimité l'ajout de ce point complémentaire.

Ensuite Mr le Maire propose l'approbation du dernier compte rendu du conseil municipal du 1 septembre 2017. L'approbation est votée à l'unanimité.

### ORDRE DU JOUR

#### Loi du non cumul des mandats, réorganisation du tableau de l'ordre du conseil municipal:

Par courrier en date du 13 septembre, notre premier adjoint, Mr MORISSET Jean-Marie nous faisait part de son souhait d'abandonner sa fonction exécutive local (à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2017) ne pouvant plus cumuler cette fonction avec celle qu'il occupe actuellement en tant que Sénateur (mandat parlementaire).

Le préfet a été informé par courrier.

Cependant, Mr MORISSET Jean-Marie reste conseiller municipal, vice-président de la commission des finances et président de la commission économique.

Le Conseil Municipal peut, à l'occasion de la démission d'un adjoint, prendre une délibération afin d'en réduire le nombre.

Par délibération N° 2014-28-03-01 prise le 28 mars 2014, le conseil municipal avait fixé à quatre (4) le nombre de postes d'adjoints au Maire.

Monsieur le Maire rappelle au conseil que le rôle des adjoints consiste entre autre, à remplacer le Maire en son absence, dans l'ordre du tableau, et de disposer de la responsabilité d'officier de police judiciaire et d'officier d'état civil.



Jean-Marie Morisset continuera de s'occuper de la mise en œuvre et de l'application du budget avec Jacques Fradin.

Il est donc proposé au conseil de réduire le nombre d'adjoints à trois (3) et d'ajuster le tableau des adjoints en fonction, chaque adjoint montant ainsi d'un rang.

Jacques Fradin sera donc le premier adjoint, Claude Largeau le deuxième adjoint et Murielle Girard la troisième adjointe.

Alain Clairand remercie JM Morisset pour l'aide efficace qu'il lui a apporté au poste de premier adjoint. Alain Clairand se réjouit du fait que Jean-Marie Morisset reste conseiller municipal et qu'il continuera ainsi de faire bénéficier le conseil municipal de son expérience.

Vote à l'unanimité :

- pour réduire à 3 le nombre d'adjoints.
- Jacques Fradin devient premier adjoint, Claude Largeau deuxième adjoint, Murielle Girard troisième adjoint.

### **Effacement de réseau rues de l'ancien champ de foire de la verronnerie et du petit bourg :**

La commune de MAZIERES-EN-GÂTINE a un projet d'enfouissement des réseaux dans les rues de l'Ancien Champ de Foire, de la Verronnerie et du Petit Bourg,

Dans le cadre de cet aménagement, la commune a sollicité l'ensemble des gestionnaires des réseaux par l'intermédiaire du Comité Technique d'Effacement des Réseaux (CTER) dont le SIEDS assure la mise en place et le fonctionnement.

Le CTER a étudié l'effacement du réseau électrique BT et téléphonique dans le cadre du programme « EFFACEMENT » du SIEDS et la rénovation de l'éclairage public.

Une visite sur le terrain du 07/07/2017 a permis d'établir un premier estimatif ainsi que la nature des travaux à réaliser et le périmètre d'effacement.

Après consultation des opérateurs réseaux concernés, le montant prévisionnel des travaux est le suivant :

	Coût total en Euros H.T	Financement à la charge du SIEDS		Financement à la charge de ORANGE	Financement à la charge de la commune
Réseau électrique	97 463 €	77%	75 000 €	0 €	22 463 €
Réseau téléphonique	7 073 €	0 €		6 382 €	691 €
Réseau éclairage public	A préciser par la commune	Subventionné sous conditions		0 €	A préciser par la commune
Total	104 536 €	75 000 €		6 382 €	23 154 €

(Chiffrage valable un an).



Concernant l'enfouissement du réseau électrique, cet estimatif comprend la Main d'œuvre et le Génie civil. En ce qui concerne l'enfouissement du réseau de télécommunication, l'estimatif comprend exclusivement la fourniture du matériel. Pour la main d'œuvre et le génie civil » la commune procédera par appel d'offre. A titre indicatif, ce coût complémentaire à charge de la commune peut être estimé à 25% du coût total des travaux électriques.

Pour l'effacement du réseau électrique et l'installation de l'éclairage public, la commune peut, sous réserve d'acceptation par le SIEDS, prétendre à un soutien financier.

Dans l'hypothèse où la demande d'aide serait retenue par le SIEDS, la commune pourra bénéficier du montant alloué dans un délai de 36 mois à compter de la notification d'acceptation du SIEDS et cela conformément à la délibération du Comité Syndical du 19 juin 2017.

La somme devra être budgétisée sur le BP 2018.

Vote à l'unanimité :

- pour la réalisation de cet aménagement
- approbation du tableau de financement prévisionnel ci-dessus.

### **Participation de la Commune à l'extension du restaurant scolaire du collège :**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les travaux d'agrandissement et de rénovation du restaurant scolaire du collège Roger Thabault sont achevés et réceptionnés.

Nous avons avec le Département, une convention de mise en commun des moyens qui régit les modalités de fournitures des repas pour nos enfants des écoles maternelle et élémentaire par le collège Roger Thabault. (Mise à disposition du personnel communal, condition d'accueil, prix facturé, conditions de participation à l'achat de matériel).

Le coût des travaux de rénovation s'élève comme prévu à 350 000 € HT. Selon accord préalable avec le Département, la prise en charge par la commune s'élève à 95 000 € HT. Il est convenu que la commune règle cette somme sur deux budgets soit 45 000 € HT en 2017 et 50 000 € HT en 2018.

Mr le maire précise que l'amortissement de chacune des sommes se fera sur 15 ans à partir de l'année N+1, et que la dépense sera imputée sur le compte 204132 de l'opération 155 « Bâtiments ».

Vote à l'unanimité sachant que ces sommes avaient été mises au budget.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal une visite du restaurant scolaire agrandi et rénové.

### **Location des salles communales, fonctionnement et tarifs 2018 :**

Les salles sont de plus en plus demandées à la mairie notamment de la part de nouvelles associations (disciplines chinoises de relaxation) et des partis politiques.

Ces sollicitations amènent le conseil à repenser la tarification des salles ainsi que la réglementation, notamment lors de la demande de réunions politiques en dehors des campagnes électorales.

Comme tous les ans les tarifs des salles communales sont revus, une hausse d'environ 2% est proposée.

Par rapport à l'an passé, il est prévu de facturer aux associations ayant leur siège social hors commune, 20 € par séance d'activité sportive ou culturelle quelque soit la salle communale.



Pour les réunions politiques en dehors des campagnes électorales (ou la gratuité de la salle est maintenue), il sera appliqué à chaque parti politique le tarif de la salle prévu pour les « associations hors commune ».

Toutes les autres conditions cautions, ménage... restent inchangées.

Proposition de tarifs :

## TARIFS (€) 2018

### SALLE SOCIO EDUCATIVE

Associations (loi 1901) ou Professionnels	Siège social /Commune	siège social hors Commune
Réunions	Grt	116
Manifestations diverses/j dont 2 jours gratuits	139	308
Jour en +	43	53
Séance d'activité sportive ou culturelle	Grt	20 €/séance
Particuliers	Commune	Hors Commune
Repas 1 jour	202	308
Repas 2 jours	275	371
Jour en +	43	53
<b>Option ménage</b>		
	<b>100</b>	<b>100</b>
<b>Caution même pour les Grts</b>	<b>400</b>	<b>400</b>

### MAISON POUR TOUS

Associations (loi 1901) ou professionnels	Siège social /Commune	siège social hors Commune
Réunions	Grt	33
Particuliers	Commune	Hors Commune
Repas 1 jour	86	149
Repas 2 jours	126	222
Jour en +	43	53
Séance d'activité sportive ou culturelle	Grt	20 €/séance
<b>Option ménage</b>		
	<b>50</b>	<b>50</b>
<b>Caution même pour les Grts</b>	<b>200</b>	<b>200</b>



## ESPACE ASSOCIATIF (Pot, buffet, repas OCCASIONNELLEMENT)

Associations (loi 1901) ou professionnels	Siège social /Commune	siège social hors Commune
AG (Asso.)	Grt	33
Séance d'activité sportive ou culturelle	Gtrt	20 €/séance
Option ménage	50	50
<b>Caution même pour les Grts</b>	<b>200</b>	<b>200</b>

Pénalité heure de Ménage 20 €

Ventes commerciales INTERDITES

Vote à l'unanimité pour une augmentation des tarifs des locations de salles communales pour 2018 de 2%.

### ***Subvention à accorder au CCAS pour les réfugiés :***

Mr le Maire informe que le CCAS a été remboursé des sommes qui avaient été avancées pour payer le loyer de la famille Hababah. Les aides ont été versées.

### ***ZA du petit Niorteau rétrocession à la CDC :***

Cette zone s'est développée et continue son développement avec l'installation prochaine d'une nouvelle succursale de négoce de tracteurs et matériels agricoles.

Mr le Maire rappelle que notre commune a depuis longtemps transféré la compétence économique à la Communauté de Communes.

Paradoxalement, la ZA du Petit Niorteau n'a jamais été transférée à la Communauté de Communes, alors que notre commune n'exerce plus cette compétence.

Lors du conseil communautaire du 19/09/2017, le transfert de la ZA du Petit Niorteau à la Communauté de Communes, a été entériné.

Pour ce transfert, nous avons fait connaître à la CDC, le montant des charges annuelles correspondantes à cette zone, (éclairage public et lutte contre l'incendie, soit 123€). La voirie avait déjà été transférée.

La CDC, lors de la CLECT du 3 octobre dernier, a décidé de reprendre la ZA du petit Niorteau avec effet rétroactif au 1er janvier 2017.

Le conseil est informé et valide cette rétrocession.

### ***Point rajouté à l'ordre du jour en début de séance : Prêt relais de trésorerie***

Concernant l'appel d'offre, lancé le 01/09/2017, pour la souscription d'un prêt relais de trésorerie de 300 000€, deux établissements bancaires ont répondu :

- Le crédit agricole pour une durée de 24 mois, un taux de 0.50%, un remboursement trimestriel avec une échéance constante de 375,00€
- Le Crédit Mutuel, pour une durée de 24 mois, un taux de 0.87% avec un remboursement



trimestriel et 200,00€ de frais de mise en place du dossier

A l'unanimité, le conseil municipal décide de retenir la proposition du Crédit agricole

### Questions diverses :

Mr le Maire félicite Hélène Caquineau pour la réalisation de sa nouvelle pharmacie, ainsi que de son inauguration.

Hélène Caquineau avait à cœur d'avoir un outil qui lui ressemble et qu'elle pourra transmettre.

Elle donne au territoire une pharmacie performante.

Le robot est un réel progrès. Par ailleurs pendant les gardes, Hélène Caquineau pourra travailler en toute sécurité grâce au drive.

### Point sur les travaux :

L'étanchéité du toit de la salle de conseil est en cours de réalisation. Les ouvertures vont être posées. Il y aura un peu de retard au niveau du planning. Le secrétariat déménagera fin janvier voire début février (soit un retard de deux semaines). L'agence postale communale déménagera ensuite.

Prévoir l'achat de mobilier et les embellissements pour la future salle du conseil municipal.

Concernant l'église, les travaux avancent normalement avec une réception des travaux le 27 octobre. Les essais d'éclairage se feront le 17 octobre. Il restera une semaine au secteur pastoral pour réaménager l'église avant la première messe le 5 novembre.

Fin de la séance à 21h50

Prochain conseil le vendredi 3 novembre 2017.

